

Délais de paiement



Matinale juridique du BTP
18 Mars 2016

Principe = loi LME = 45 jours fin de mois ou 60 jours.

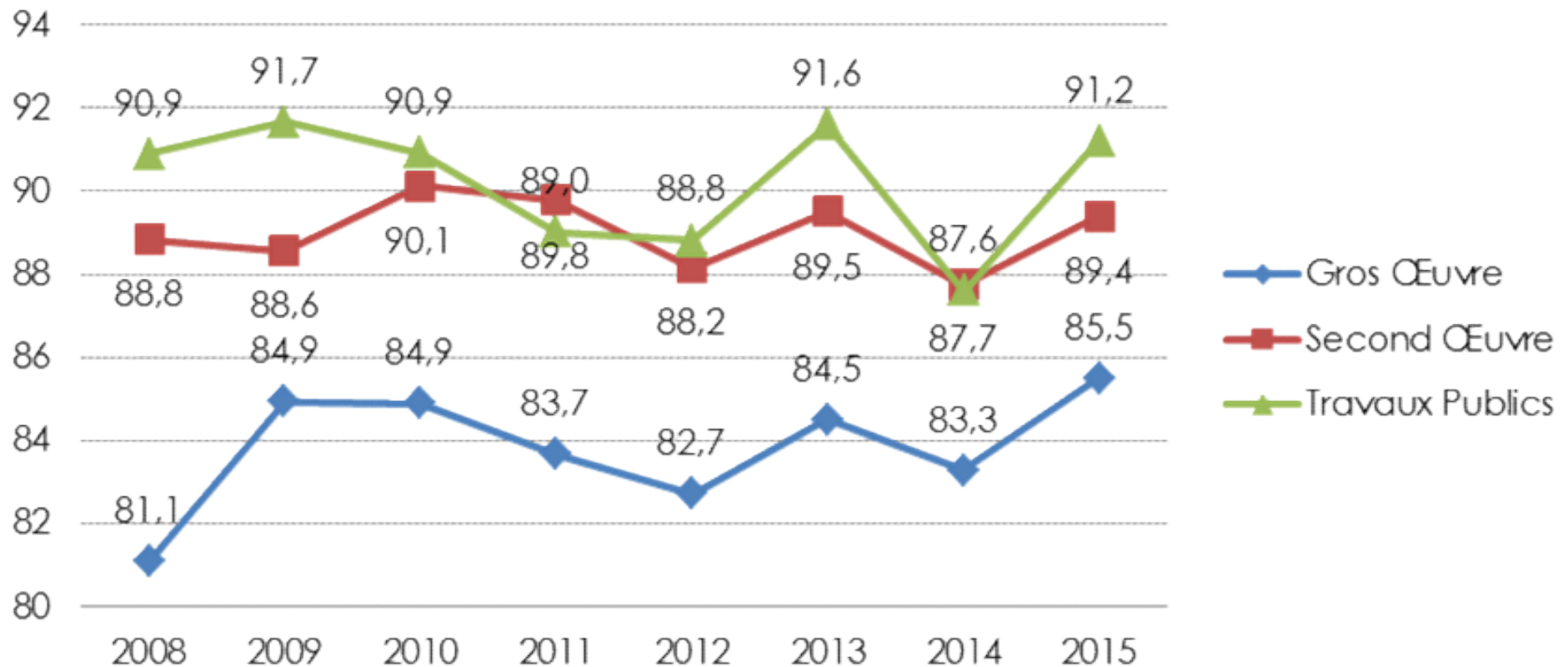
Les retards de paiements et impayés sont identifiables dans votre Poste Clients.

On entend par « poste clients » l'ensemble des créances commerciales de l'entreprise, matérialisées par les factures clients ou situations de Travaux -> montant total apparaît à l'actif du bilan de l'entreprise, sous la rubrique « créances clients et assimilées ».

- ✓ La balance clients ne devrait pas dépasser 90 jours de chiffre d'affaires.

Faites le calcul suivant :
$$\frac{\text{Balance clients} \times 360}{\text{Chiffres d'affaires TTC}}$$

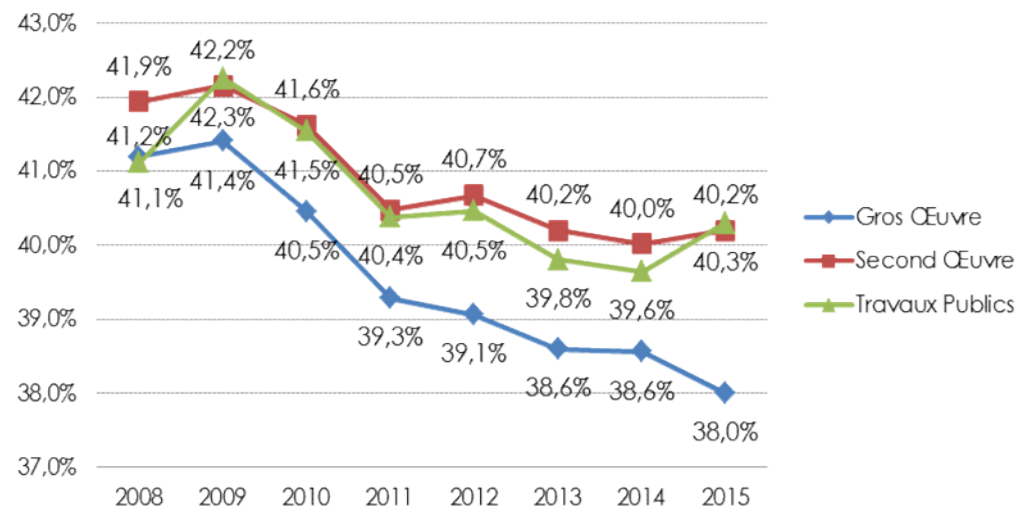
Délais Clients Moyens en jours de production



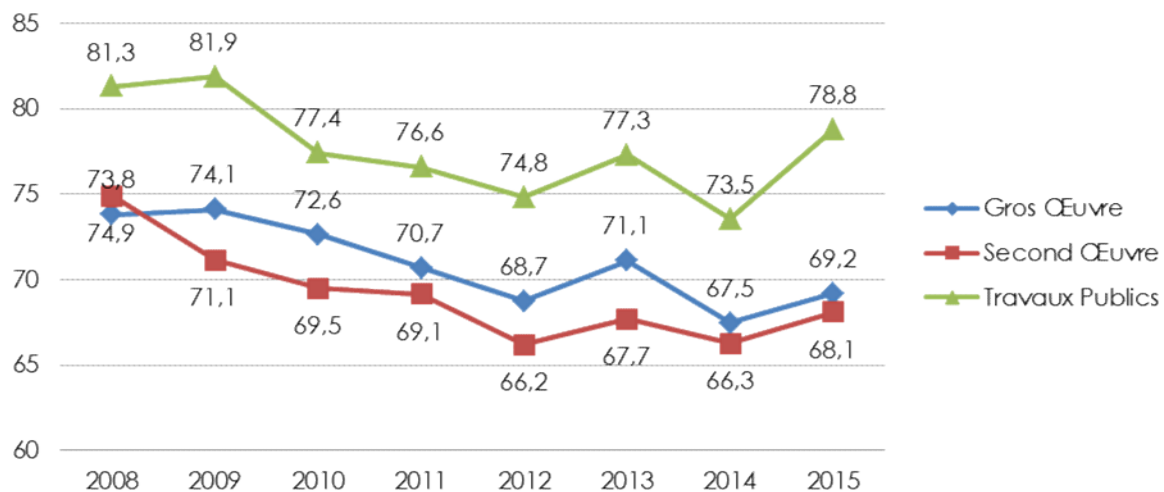
- ✓ Les délais clients moyens restent toujours trop élevés, avec des délais constatés de 85 jours dans le **Gros-œuvre** , 90 jours dans le **Second-œuvre** et 91 dans les **Travaux Publics**.
- ✓ On trouve très souvent des créances beaucoup trop anciennes (notamment des créances contestées, des litiges sur situations de travaux, des Décomptes Généraux et Définitifs (DGD) ou des retenues de garanties non-cautionnées).

Augmentation des délais clients, baisse de la VA et diminution des délais fournisseurs...

VA / CA



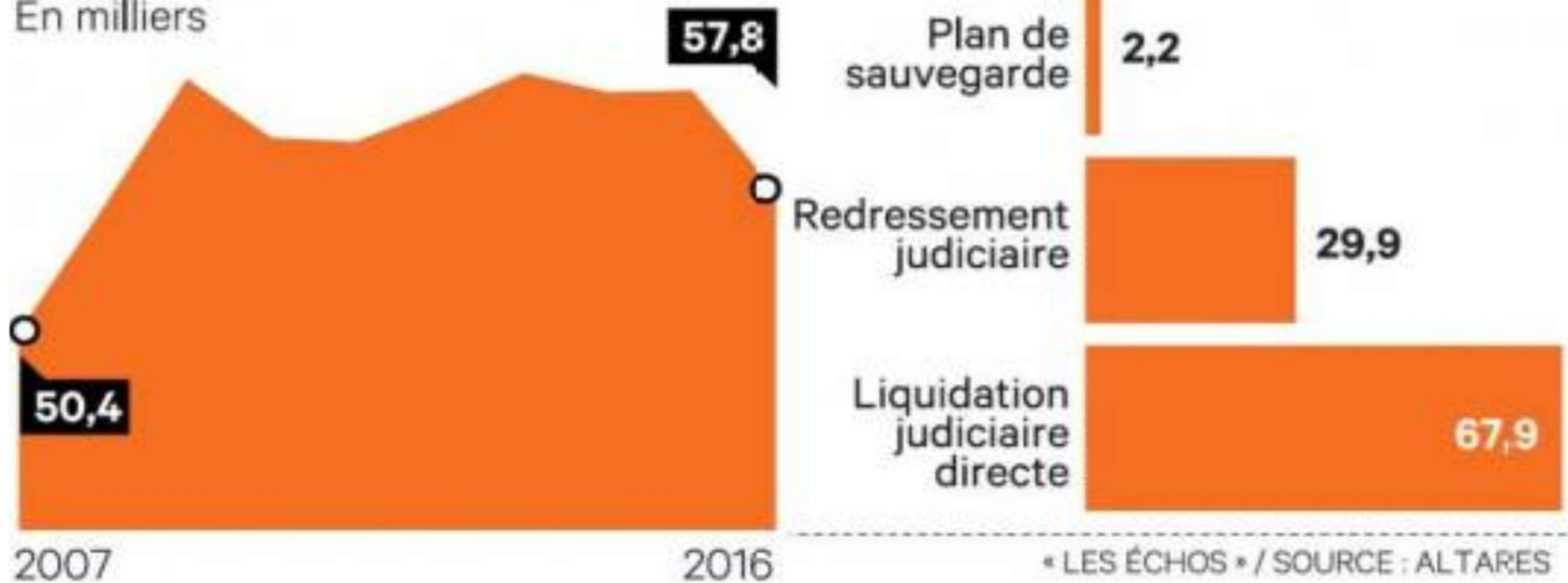
Délais Fournisseurs Moyens en jours de production



.... Erosion de la trésorerie, fragilisation des entreprises.

Les défaillances d'entreprises en France

En milliers



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ALTARES



25 % des défaillances d'entreprises proviennent des impayés « clients »